

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRESERVILLE**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14
Absents : 1 (représenté)
Exclus : 0

L'an deux mil vingt et un, le 12 Avril à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme
Mireille BENETTI.

Etaient présents : M.M PETIT, PELISSE, BARTHERE,
BACOU, BOYER, CALAMOTE, LABAUME, LAYNET,
LUCCHETTI, PERRY-PELISSIER, SEBASTIAN-RAMOS,
SPIELMANN

Absents : Mr Pierre LUX qui a donné pouvoir à Mme
BENETTI

Date de la convocation :
8/04/2021

Monsieur Damien LABAUME a été nommé secrétaire

**OBJET – INSTAURATION D'UN DROIT DE PLACE AU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE
PRESERVILLE**

Madame la Maire propose aux élus d'instaurer un droit de place pour les professionnels qui souhaitent être présents
sur le marché hebdomadaire de la commune.

Elle propose de fixer un tarif de 0,50 € le mètre linéaire en façade et précise que le règlement se fera à la journée ou au
trimestre.

Il convient par ailleurs de créer une régie de recettes pour permettre l'encaissement de ce droit de place.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide l'instauration d'un droit de place sur le marché de Preserville d'un montant de 0,50 € le mètre linéaire
en façade,
- valide la création d'une régie de recettes pour permettre l'encaissement de ce droit de place.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le

Et publication ou notification du

La Maire,
Mireille BENETTI

M Benetti

